

CONSEIL MUNICIPAL DU 11/12/2007
COMPTE RENDU

Présents : Hubert TRAPET/Guy PERVILHAC /Alain GARNIER/Patrick CANCIANI/ Fabienne POIRIER
Patrick MARIE:Jean Claude CUBIZOLLES/ Chantal VERNAT/ Joseph LO VERSO /
Martine FROMONOT

Absents: Pierre CLERC / Patrick MAZURIER (pouvoir) / Denise MOREAU / Frédéric DAMAS

Secrétaire de séance: Guy PERVILHAC

Séance ouverte à 20 h30

1) Présentation du site internet de la commune:

Le site est intitulé: www.mairie-pontigny.fr

Guy PERVILHAC présente le site actualisé à partir d'une projection vidéo.

Satisfaction générale

2) DELIBERATIONS

2.1. Régularisation d'écritures

2.1.1. Facturation interne des travaux en régie: fournitures des travaux réalisés par la commune pour son propre compte (concernent les réhabilitations de l'école maternelle, les vestiaires du foot).

Total 7852,03€ passés sur un compte d'investissement.

2.1.2. Part du salaire de Fabien Bigot, repris sur le budget d'assainissement(entretien de la station et du réseau)

Total 7680 €

2.2. Annulation régie recettes

Il s'agit des la régie recettes concernant le restaurant scolaire. Depuis le 01/09/2007 ces recettes sont gérées par le SIVOS.

Les délibérations 2.1. et 2.2. sont acceptées à l'unanimité

2.3 Désensablement du barrage du Serein

Rappel: le barrage est géré et entretenu conjointement entre les communes de Pontigny et de Ligny le Châtel. Il a été constaté des anomalies de fonctionnement dues, d'une part à une masse de 4000m³ de sable et de boue déposée sous forme d'alluvions sur les berges qui gêne le bon écoulement l'écoulement des eaux , et d'autre part à la non automatisation de l'ouvrage pour réguler les phases de crue.

Concernant les boues, un désensablage de 800 à 1000m³ paraît suffisant pour permettre une bonne régulation des eaux, notamment vers le bief. Pour ces travaux pris en charge par moitié par chaque commune, un devis a été établi et les autorisations obtenues . Il est demandé d'approuver ces travaux à effectuer en 2008.

Approuvé à l'unanimité

Pour ce qui est de l'automatisation, Patrick CANCIANI doit rencontrer avant la fin de 2007 une entreprise spécialisée pour l'étude d'un devis.

2.4. Cession d'une voie communale à M.MARION

Il s'agit du chemin de Sainte Procaire. Prix de la cession 600€. M.MARION prend en charge les frais de bornage et des actes notariés.

Délibération adoptée: 9 voix pour / 1 voix contre

3. INFORMATIONS

3.1. Sécurisation routière

Lors du conseil municipal du 2 octobre 2007 un certain nombre de mesures visant à améliorer la sécurité routière sur le territoire de la commune avait été décidé.

Le 29 octobre 2007, la commission rencontre le l'attaché territorial de la DDE qui conteste et remet en cause une partie de ces mesures prises et fait prévaloir notamment sur la rue de la Tuilerie l'instauration d'un priorité à droite généralisée plutôt que la mise en place de "Stop" ou de "céder le passage", trop accidentogènes selon lui.

La discussion s'engage.

Pour Patrick MARIE le schéma de la sécurisation de la rue de la Tuilerie présenté initialement semble plus efficace que l'instauration de la "priorité à droite" sur toute la zone .

Autres remarques:

Chantal VERNAT demande la pose d'un panneau de priorité à droite dans la rue du Château d'Eau vers la rue de la Tuilerie;

Patrick CANCIANI propose une visite de la commission sécurité sur le site du futur lotissement de la rue A.Merle pour étudier les emplacements de places de stationnement .

Hubert TRAPET fera inscrire au budget 2008 l'achat des panneaux nécessaires .Coût prévisionnel de l'investissement 10000€ subventionné à 30%.

3.2. Proposition d'un local à la CCVS pour réaliser une médiathèque communautaire

Dans le cadre de Cœur de Village et du développement du Pôle touristique, l'OTSI doit intégrer la Prélature à la fin des travaux d'aménagement ,soit vers 2010. La Maison Pierot devient dès lors disponible pour accueillir de nouvelles activités. Hubert TRAPET demande à être autorisé à proposer à la CCVS, la création d' une médiathèque communautaire dans ce bâtiment , moyennant la perception d'un loyer.

Dans la discussion qui s'engage plusieurs conseillers s'interrogent sur la localisation future de l'ADMR, sur l'installation d'un médecin et de sa localisation, sur l'utilité et le fonctionnement d'une médiathèque.

Sans éléments plus précis trois conseillers ne désirent pas se prononcer sur le bien fondé d'une telle démarche. La majorité accepte néanmoins que le Maire fasse part de sa proposition à M.ARNOUTS

3.3. MOE Assainissement .Choix du cabinet pour la réalisation de l'étude d'incidence

La commission urbanisme s'est réunie le 22 novembre 2007 pour choisir le cabinet appelé à réaliser l'étude d'incidence. L'objectif de cette étude est d'aider à la définition des caractéristiques de la nouvelle station (forme,type de traitement, capacité). Elle doit durer 3 mois

4 entreprises ont présenté des offres qualifiées. Les critères de sélection étaient basés sur une pondération technique (70%) et financière (30%) Le choix final s'est porté sur la société **CENTRAL ENVIRONNEMENT** qui propose une étude pour 8620 € HT .Le budget provisionnel s'élevait à 12000€.

Une demande de subvention vient d'être lancée auprès de l'Agence de l'Eau qui finance ces études à hauteur de 30%. Les travaux ne pourront débuter qu'avec l'accord de cet organisme.

Le maire mène actuellement une négociation pour l'acquisition du terrain de M.LESIRE. L'achat foncier est subventionnable.

3.4. Cœur de Village

Quatre séances de travail ont eu lieu avec CDHU et ont porté sur

- 1) la présentation générale de l'étude pré-opérationnelle
- 2) le diagnostic socio démographique du village, ses atouts et ses faiblesses
- 3) la présentation des grandes orientations du projet
- 4) l'aménagement de la Prélature , son financement, l'agencement des espaces publics et de la RN 77.

Les étapes 2/3/4 ont donné lieu à la rédaction d'un document récapitulatif des propositions de CDHU. Une copie de chacun de ces documents est remise aux conseillers.

Hubert TRAPET propose une lecture rapide de chaque étape au cours du présent conseil et de consacrer la séance du conseil municipal du 8 janvier 2008 à un débat approfondi sur l'ensemble du projet.

Accepté.

Guy PERVILHAC présente les grandes lignes du projet proposé par CDHU .

Martine FROMONOT s'enquiert du chiffrage des travaux d'aménagement de la RN77. CDHU n'a communiqué aucune donnée en la matière.

3.5 Préparation du Budget 2008

Le Maire propose le calendrier suivant pour l'élaboration du budget 2008

- janvier : 2 réunions préparatoires avec les responsables de commission et la commission finances
 - le 16: commission urbanisme et assainissement (à 14heures)
 - le 17 : les autres commissions (à 20heures 30)
- février: examen de la synthèse
- mars : vote par le nouveau conseil municipal

3.6. Avenir du Domaine

Hubert TRAPET , s'appuyant sur les conclusions de la réunion du 19 novembre , confirme la volonté du Conseil Régional de lancer une étude de faisabilité sur les diverses composantes du projet d'aménagement : centre culturel, jardins, centre de formation hôtelière, pole touristique.

Gérard MOTTET et Hubert TRAPET vont recevoir une lettre de mission pour coordonner cette étude.

Le chantier d'insertion horticole dans le domaine sera reconduit.

4. DIVERS

* Le Maire souhaite que les commerces et les artisans locaux soient mis en concurrence sur les achats et travaux que lance la commune.

* Fabien Bigot est muté à Bar sur Aube à partir du 1^{er} février 2008.

* Le CCAS devra examiner une demande d'informatisation de l'école primaire , avec extension du réseau WIFI

* Point sur la trésorerie: au 11/12/2007 : situation positive de 363 k€. Ce chiffre est comparable à ceux des années précédentes à même époque.

* Question de Joseph LO VERSO à propos de l'éclairage public qui fonctionne toute la nuit. C'est une mesure de sécurité, préconisée par la gendarmerie.

Séance levée à 11h30